

AR PREFECTURE

017-200041523-20200608-DEC257_2020-AU
Reçu le 08/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Personnel contractuel

Décision n° 2572020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DUBRAUD Nadège, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces paysagers au parc Mysterra pour une durée de 12 mois soit du 11/06/2020 au 10/06/2021,

Fait à Jonzac

Le **08 JUIN 2020**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**